



USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte rendu de l'audience avec le Ministre le 17-12-2007

Cette réunion est présidée par Monsieur BORLOO Ministre d'Etat, Monsieur FREMONT Directeur de cabinet, M. MORTELECQ Conseiller Social du Ministre, Madame ARNOUX Chargée de mission, Monsieur LALLEMENT Secrétaire Général du MEDAD, Madame Hélène-Jacquot GUIMBAL Directrice Générale de l'Administration,

Pour la CFDT : Hubert LEBRETON Secrétaire général de l'USE/CFDT, Patrick GROSROYAT USE/CFDT,
CGT, FO

Cette rencontre fait suite à la manifestation du 14 novembre lancée par les trois organisations syndicales CFDT, CGT, FO concernant l'avenir des parcs et l'ensemble des personnels qui y travaillent.

En préambule nous rappelons l'inquiétude des personnels sur leur avenir et rappelons nos revendications :

- non démantèlement de l'outil parc,
- statut commun ,
- maintien du régime de retraite au fond de pension des ouvriers d'Etat,
- garanties individuelles et collectives, etc. (nous remettons la déclaration CFDT ci-jointe au Ministre).

Le Ministre, Monsieur BORLOO, a pris la mesure des enjeux et nous indique qu'il a compris la problématique des parcs. La difficulté est de faire adhérer les présidents des conseils généraux à un transfert global alors que tous ne le souhaitent pas.

Il précise qu'il ne veut pas imposer ce transfert global aux Présidents des Conseils Généraux (PCG) pour éviter un blocage de leur part.

Sur le statut : il pense que le statut commun est une idée innovante mais à créer de toute pièce. L'affiliation au fond de pension est plus problématique, la FPT ne souhaite pas voir cohabiter deux régimes de retraite pour des « non-titulaires » les premiers qui cotiseraient à l'IRCANTEC, les seconds au fond de pension des ouvriers d'Etat (FSPOEIE).

Il pense que si pour les OPA actuels c'est possible, ce n'est pas acquis pour les nouveaux recrutés (flux).

Conclusion

Sur la méthode et avant un éventuel arbitrage de MATIGNON, il propose (comme nous lui avons suggéré) une nouvelle table ronde présidée par Monsieur COURTIAL début janvier, avec l'Association des Départements de France (ADF), la Direction Générale des

Collectivités (DGCL), la DGPA, le Budget et les organisations syndicales pour rapprocher les points de vue et avancer sur l'ensemble du dossier notamment le cadrage juridique et les termes de la loi.

- Il s'engage à se rapprocher des conclusions du rapport « COURTIAL » et du rapport au gouvernement et de porter le transfert global des parcs,
- de porter le statut commun et l'affiliation au fond de pension des ouvriers d'Etat.
- il s'engage également sur les garanties apportées aux personnels en place. La procédure d'accompagnement sera la même que pour la mise en œuvre de la relative loi aux libertés et responsabilités locales et les transferts massifs qui ont suivi.
- Il souscrit à notre demande d'une nouvelle rencontre avec lui pour faire le point sur ce dossier.

Commentaire :

L'action du 14 novembre a, sans nul doute, débloqué la situation dans laquelle nous nous trouvions. Le Ministre a clairement manifesté la prise en charge du dossier (et l'a confirmé au CTPM du 18 décembre).

Les choses vont s'accélérer et des orientations fermes vont être prises.

La vigilance est plus que jamais de mise.

A suivre ...

PG